



Appel à candidatures 2017 « L'Agriculture au féminin »

Les agricultrices engagées sont à l'honneur en Occitanie !

A quelques jours de la journée internationale des femmes ce Mercredi 8 Mars, cet **Appel à candidatures vise à soutenir et à mettre en avant des modèles d'agriculture paysanne de femmes** dans un métier majoritairement masculin.

Une initiative inédite en France

Les **Adears de Midi-Pyrénées** (réseau d'accompagnement de paysan.nes), **Midi-Pyrénées Actives** (financeur solidaire) et **Blue Bees** (plateforme de financement participatif), s'associent et lancent un **appel à candidatures** afin de donner toutes les chances de succès aux agricultrices sélectionnées.

A la clé, une aide au financement et un accompagnement personnalisé

Les lauréates bénéficieront de :

- Par **Midi-Pyrénées Actives**, l'octroi d'une **garantie bancaire FGIF** (Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes) et d'une **intermédiation bancaire** pour la recherche d'un crédit dans les meilleures conditions de caution
- Par les **ADEARS Midi-Pyrénées**, le **conseil et le suivi opérationnel** du projet, la **mise en réseau** avec les paysan.nes et les acteurs du territoire
- Par **Blue Bees**, l'organisation d'une **campagne de crowdfunding en don contre don**. Accélérateur de communication, forte visibilité du projet, mise en réseau, et apport de fonds propres sont les valeurs ajoutées d'une campagne de crowdfunding sur Blue Bees.

Quels projets attendus ?

Cet appel à candidatures vise à **promouvoir et à accompagner 5 agricultrices qui portent un projet d'installation d'agriculture biologique et/ou paysanne dans l'un des 8 départements de l'ex-région Midi-Pyrénées** (Tarn, Aveyron, Lot, Tarn & Garonne, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Ariège).

Les projets visés sont :

- Les projets **en recherche de financement et de crédit bancaire**
- Les projets **envisageant une production en agriculture biologique ou en conversion biologique dans le respect des valeurs paysannes**
- Les projets **avant installation, en cours d'installation, et en phase de démarrage** (jusqu'à 5 ans maximum après immatriculation)
- Les projets **individuels mais aussi collectifs** (quand les femmes sont majoritaires au capital).